



Divorce- appel- prestations compensatoires

Par **gourbin**, le **20/03/2010** à **10:46**

BonjourrrrrnMon épouse a abandonné le foyer conjugal en 12.2006. Je viens au bout de 3 ans d'obtenir un divorce aux torts exclusifs de mon épouse.rnJe lui avais dès son départ, avant même de demander le divorce pour faute, compte tenu qu'elle m'avait parlé d'un divorce à l'amiable, proposé après des estimations de notre bien (02.2007) la moitié de la valeur de celui-ci + 24.000 € de prestation. Bien entendu je me faisais prêter cette argent (intérêt + hypothèque à ma charge- Je suis retraité et ma pension bien que correcte 2.000€ /mois ne me permets pas, d'avoir de réserve). J'heberge à mes frais son petit-fils et verse à mon ex une pension alimentairernAprès le jugement du TGI, en date de Janvier 2010 donné en ma faveur, j'ai renouvelé par écrit cette proposition d'arrangement. Celle-ci lui permet d'obtenir environ 66% de la valeur de notre bien.rnrnMon ex-épouse fait appel. Je pense qu'elle agit de cette façon afin de continuer à percevoir la pension puis réclamer un demi-loyer (j'ai obtenu de rester dans la maison) peut être obtenir une augmentation de la PC et aussi par entêtement.rnJ'ai de moi-même fait preuve par écrit, à 2 reprises de mon intention de clore ce divorce dans des conditions favorables à mon ex. rnrnMa question :rnrnPensez vous que lors de l'appel je peux demander, la diminution ou la suppression de la prestation compensatoire ?rnrnMerci de vos conseils